

Cote du document: EB 2007/92/R.30/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 12 c) iv)
Date: 13 décembre 2007
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République socialiste du Viet Nam pour le

Programme de développement des entreprises en collaboration avec les ruraux pauvres

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session
Rome, 11-13 décembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après.

Atsuko Toda

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2638
courriel: at.toda@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du financement	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	2
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	5
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	2

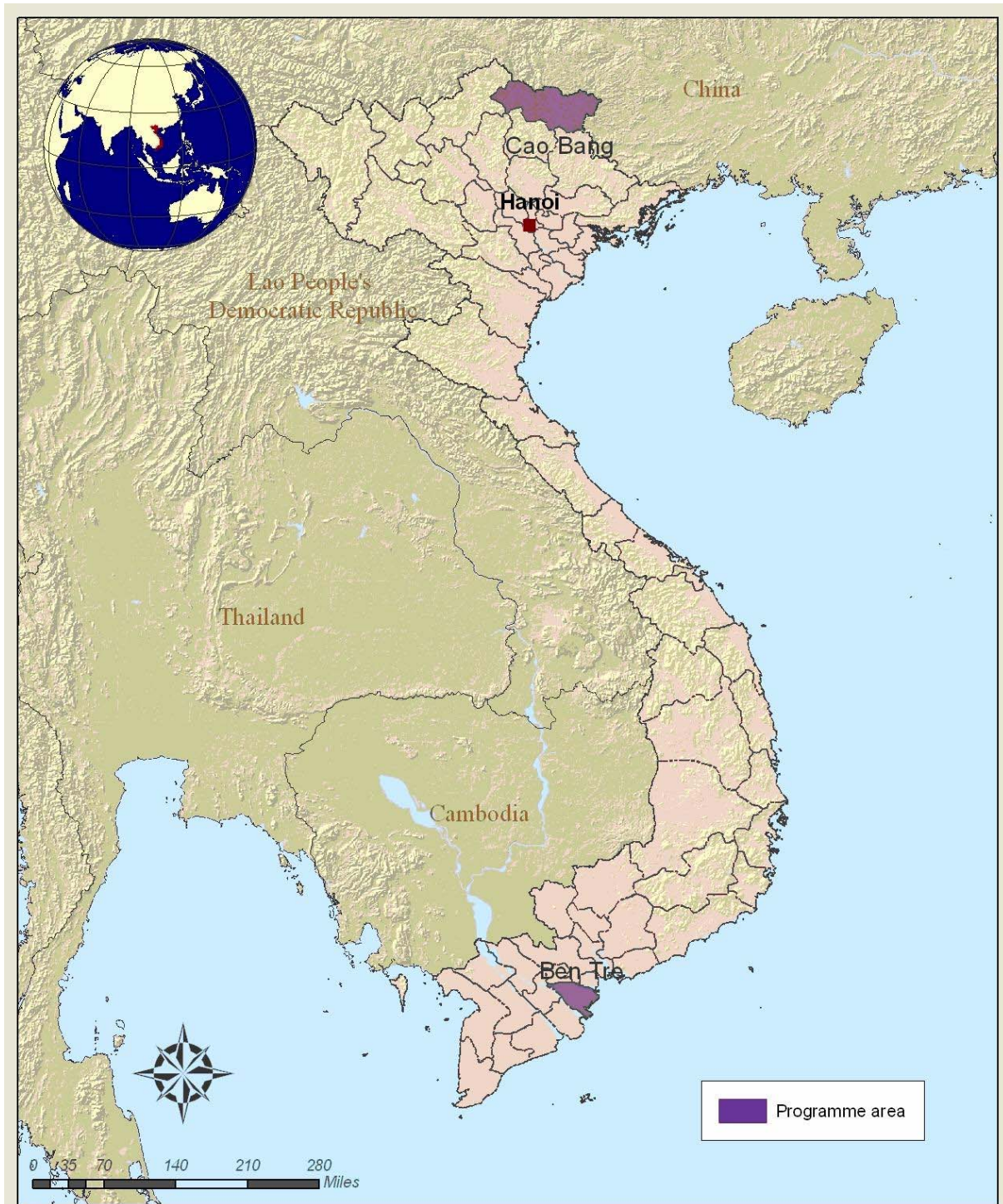
Sigles et acronymes

APD	Aide publique au développement
BVADR	Banque vietnamienne pour l'agriculture et le développement rural
FIC	Fonds d'investissement communal
MPME	Microentreprises et petites et moyennes entreprises
PDSE	Plan de développement socioéconomique
UGC	Unité de gestion des connaissances
UPGP	Unité provinciale de gestion du projet

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République socialiste du Viet Nam pour le programme de développement des entreprises en collaboration avec les ruraux pauvres, telle qu'elle figure au paragraphe 39.

Carte de la zone du programme



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République socialiste du Viet Nam

Programme de développement des entreprises en collaboration avec les ruraux pauvres

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République socialiste du Viet Nam
Organisme d'exécution:	Comité populaire de la province de Bêñ Tre Comité populaire de la province de Cao Bang
Coût total du programme:	50,50 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	22,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 35 millions de USD)
Montant du don du FIDA:	350 000 DTS (équivalant approximativement à 0,55 million de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an
Cofinanceurs:	Gouvernement de l'Allemagne Gouvernement du Luxembourg
Montant du cofinancement:	Gouvernement de l'Allemagne: 1,77 million de USD Gouvernement du Luxembourg: 3,99 millions de USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	5,1 millions de USD
Contribution de la Banque vietnamienne pour l'agriculture et le développement rural:	2 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	1,80 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt et de don à la République socialiste du Viet Nam pour le programme de développement des entreprises en collaboration avec les ruraux pauvres

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme proposé facilitera, dans le cadre du développement de chaînes de valeur, la création et le développement de marchés et de débouchés commerciaux en faveur des ruraux pauvres, en vue d'améliorer leurs moyens de subsistance.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République socialiste du Viet Nam un prêt d'un montant de 22,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 35 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 350 000 DTS (équivalant approximativement à 0,55 million de USD), à titre de contribution au financement du programme de développement des entreprises en collaboration avec les ruraux pauvres dans les provinces de Bê n Tre et Cao Bang. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République socialiste du Viet Nam au titre du SAFP est de 59,4 millions de USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009).

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Tant les engagements que les décaissements au titre de l'aide publique au développement (APD) continuent à augmenter régulièrement. Les réserves de change étaient estimées, à la fin du premier trimestre 2007, à 14,5 milliards de USD. Fin 2006, la dette extérieure était équivalente à 31% du produit intérieur brut (PIB) et le coefficient du service de la dette à 5,5%.

Flux de fonds

5. Trois comptes spéciaux seront ouverts au Ministère des finances: un pour chacune des deux provinces visées par le programme et un pour la Banque vietnamienne pour l'agriculture et le développement rural (BVADR). Les transferts seront effectués sur les comptes du projet ouverts dans chaque trésorerie provinciale et sur les comptes provinciaux de la BVADR.

Modalités de supervision

6. Le FIDA supervisera directement le programme.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont proposées pour améliorer les aspects relatifs à la gouvernance: i) renforcement du rôle des organismes centraux clés pour la gestion de la qualité au cours de l'exécution; ii) mise en place, dans chaque province, d'un comité provincial de pilotage de projet chargé de superviser la gestion du programme et de donner des orientations; iii) mise en place d'un système de suivi et évaluation (S&E) harmonisé avec les systèmes publics, en vue d'une gestion du programme axée sur les résultats; iv) présence dans le pays et détachement d'un chargé de programme de pays (CPP) afin d'apporter à bref délai un soutien au programme.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Les groupes cibles principaux du programme seront les ménages ruraux vivant dans les provinces de Bê n Tre et Cao Bang et ne disposant que de petites exploitations et de biens de production limités, l'accent étant mis particulièrement sur les paysans sans terre de la province de Bê n Tre, les minorités ethniques de la province de Cao Bang et les femmes rurales. Le programme bénéficiera en outre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises (MPME) participant aux chaînes de valeurs ayant des liens commerciaux avec le groupe cible.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, la méthode de ciblage combinerà plusieurs éléments: i) ciblage géographique des communes pauvres dans les deux provinces visées; ii) choix d'activités en rapport très direct avec les problèmes de commercialisation des ménages très pauvres; et iii) garantie d'accès des ménages très pauvres aux services du programme et, plus largement, à tout l'éventail des débouchés que celui-ci créera.

Participation

11. Le moyen le plus sûr de garantir la participation des groupes cibles sera de créer des groupements d'intérêts communs et d'en structurer la composition, ce qui renforcera la capacité des ruraux de recenser les contraintes liées aux marchés et de chercher à les surmonter, d'avoir accès aux débouchés commerciaux, de commercialiser leurs produits agricoles avec plus de succès, de faire entendre leurs besoins, d'exercer une influence sur les activités du programme et de négocier avec les entreprises présentes dans les chaînes de valeur.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés du programme

12. Le programme entend parvenir à une réduction durable et équitable de la pauvreté rurale, objectif étroitement aligné sur les politiques et stratégies définies dans le plan de développement socioéconomique (PDSE) 2006-2010 du Viet Nam. Il s'agit de permettre aux ruraux pauvres de tirer des avantages d'une meilleure participation aux marchés dans les provinces de Bê n Tre et de Cao Bang.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le programme améliorera le contexte dans lequel s'inscrivent les activités commerciales et les investissements, en créant un cadre législatif et réglementaire et des capacités institutionnelles permettant des investissements rentables pour les entreprises et améliorant les services de développement des entreprises dans les différents maillons des chaînes de valeur, à la fois pour appuyer les agriculteurs et accroître la contribution des entreprises intermédiaires.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le programme vise à garantir que les ruraux pauvres disposent des compétences et de l'organisation nécessaires pour obtenir un meilleur accès à un large éventail de services financiers, à des marchés transparents et concurrentiels d'intrants et de produits agricoles, et à des possibilités de développer des entreprises et des activités rurales non agricoles, ainsi qu'aux processus locaux et nationaux de programmation et d'élaboration des politiques conformément au Cadre stratégique du FIDA 2007-2010.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Les activités du programme sont conformes au PDSE du Viet Nam pour 2006-2010, qui préconise la création de débouchés économiques pour toutes les parties prenantes et l'amélioration des mécanismes de marché par la mise en place de conditions favorables aux entreprises et aux investissements et l'adoption d'un cadre

juridique commun pour tous les types d'entreprises publiques et privées, les coopératives et les autres formes d'associations rurales.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Les partenaires du développement œuvrent à l'harmonisation de leurs procédures avec celles de l'administration publique. Les modalités d'exécution et de gestion du programme proposé sont totalement conformes au cadre juridique fixé par les pouvoirs publics concernant les règles et procédures applicables à la gestion des programmes/projets d'APD, et à leur esprit.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comporte cinq composantes: i) amélioration du contexte pour les activités commerciales et les investissements; ii) services de développement des entreprises rurales; iii) développement de l'accès des ruraux pauvres aux marchés; iv) gestion du programme; et v) qualité du programme.
18. La composante relative à l'**amélioration du contexte pour les activités commerciales et les investissements** dans la province de Bèn Tre axera ses activités sur la réforme des politiques et sur la démonstration des possibilités d'accroître les investissements par des partenariats public-privé. Dans la province de Cao Bang, les activités seront axées sur la réforme des politiques, l'amélioration de l'efficacité et de l'impact des entreprises privatisées et l'amélioration de la gestion de l'environnement.
19. La composante relative aux **services de développement des entreprises rurales** comprendra les sous-composantes suivantes: i) services de développement des chaînes de valeur; ii) services d'amélioration de la productivité dans les exploitations agricoles; et iii) services de finance rurale.
20. La composante relative au **développement de l'accès des ruraux pauvres aux marchés** renforcera les capacités des ruraux pauvres de participer pleinement aux marchés et de planifier et gérer des investissements axés sur les marchés, parallèlement à la capacité accrue des institutions et des entreprises résultant des deux premières composantes.

Catégories de dépenses

21. Il y a dix catégories de dépenses: i) fonds d'investissement communaux (FIC) (42% des coûts de base); ii) garantie du crédit et du prêt (24%); iii) travaux de génie civil (1%); iv) services contractuels (2,4%); v) assistance technique, formation et études (14%); vi) véhicules, équipements et biens (3,8%); vii) forums d'entreprises et foires commerciales (2,6%); viii) salaires (4,1%); ix) fonctionnement et entretien (2,1%); et x) fonds non alloués (4%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

22. Le Ministère du plan et de l'investissement sera chargé de coordonner les activités de S&E et il interviendra en liaison avec d'autres ministères et bailleurs de fonds. Le Ministère des finances, représentant officiellement l'État en sa qualité d'emprunteur, gèrera tous les fonds et les remboursements du prêt. La BVADR, par le biais de son agence dans chacune des provinces, sera responsable des crédits octroyés dans le cadre de la sous-composante finance rurale. Chacune des deux provinces assumera, par l'intermédiaire de son comité populaire, la responsabilité d'ensemble du programme dans la province.

Responsabilités en matière d'exécution

23. Une unité provinciale de gestion du projet (UPGP) rattachée au Centre de promotion des investissements, organisme dépendant du Ministère du plan et de l'investissement, sera responsable de la coordination des services publics et privés

assurant la liaison entre les agriculteurs et les marchés. Au niveau provincial, l'UPGP mettra d'autres départements à contribution aux fins de l'exécution. Au niveau des districts, des bureaux de gestion des projets seront créés aux fins du programme. Dans chaque commune participante, le comité populaire aura pour tâches la coordination avec le FIC en vue de la soumission de projets à l'approbation du comité populaire de district, et la supervision de leur exécution.

Rôle de l'assistance technique

24. La coopération technique a été conçue de façon stratégique afin de faciliter la mise en œuvre des innovations du programme.

Situation des principaux accords d'exécution

25. Le Gouvernement du Viet Nam a inscrit les demandes de cofinancement adressées aux Gouvernements du Luxembourg et de l'Allemagne sur la liste de l'APD, mais les négociations bilatérales avec ces partenaires n'auront pas lieu avant fin 2007 ou début 2008.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

26. Le coût total du programme est de 50,50 millions de USD sur six ans. Les sources de financement sont les suivantes: prêt du FIDA (69,3%); don du FIDA (1,1%); Gouvernement du Viet Nam (10,2%); cofinanceurs (11,3%); BVADR (4%); bénéficiaires (3,6%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

27. Les principaux bénéficiaires du programme proposé seront des ruraux pauvres qui tirent leurs revenus de l'agriculture, d'activités salariées agricoles et non agricoles, et de la propriété/exploitation de MPME. Le programme bénéficiera à d'autres personnes, le long des chaînes de valeurs ayant des liens commerciaux avec les agriculteurs et les entreprises prestataires de services de développement des activités commerciales.

Viabilité économique et financière

28. La garantie du crédit et du prêt (24%) et les FIC (42%) représentent, ensemble, 66% du coût de base total. La viabilité financière des activités de crédit sera garantie par l'application de procédures rigoureuses de préévaluation des prêts par la BVADR, de sorte que les investissements approuvés permettront des taux de rentabilité financière supérieurs aux taux d'intérêt actuels du marché. Un taux de rentabilité économique prévu dépassant 10% sera l'une des conditions liées à tous les projets faisant appel aux FIC. La viabilité financière de la gestion du programme (6,25% du coût total) au-delà de la période du programme sera garantie par la modicité des dépenses de fonctionnement à prendre en charge par le Gouvernement du Viet Nam. Les dépenses restantes (27% du coût total) sont à peu près intégralement consacrées aux investissements nécessaires pour l'assistance technique et la formation et n'impliquent pas de problèmes de viabilité.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

29. L'unité de gestion des connaissances (UGC), mise en place dans le cadre de la Phase II du Projet "Making markets work better for the poor" (M4P2), financé par la Banque asiatique de développement et le Ministère du développement international du Royaume-Uni, collectera des données et produira des supports d'information, par exemple des rapports semestriels résumant les activités, les résultats, les réalisations et les enseignements tirés, tandis qu'un "micro site web", à l'intérieur du site web de ce projet, fera office de centre d'échange d'informations. L'UGC contribuera à des réunions formelles semestrielles où se retrouveront des parties prenantes au programme décentralisé de réduction de la pauvreté rurale pour

partager leur expérience et en présenter les résultats et les enseignements tirés. L'UGC affectera un membre du personnel local à plein temps à Hanoï.

Innovations en matière de développement

30. Améliorer le climat des investissements: le programme créera un environnement de marché pour promouvoir les investissements dans le secteur privé et améliorer la concurrence sur les marchés dans le secteur agricole et pour inciter le secteur privé à fournir des services de développement des entreprises.
31. Intégrer une approche participative axée sur les marchés dans le PDSE: le programme propose une méthodologie de planification qui fera appel à des outils de planification axés sur les marchés tels que l'analyse des chaînes de valeur ou des techniques relatives aux services de développement des entreprises.

Approche d'élargissement

32. Le programme créera un ensemble de pratiques, d'instruments et de méthodes qui constitueront autant d'outils de référence pour lutter contre la pauvreté de manière décentralisée et axée sur les marchés, et qui pourront être appliqués dans d'autres provinces du pays.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

33. Quatre risques principaux pèsent sur le programme: i) les organismes d'exécution peuvent ne pas être à même de s'adapter à des environnements commerciaux axés sur les marchés; ii) le groupe cible peut ne pas avoir les capacités nécessaires pour créer des MPME; iii) les entreprises et les institutions peuvent ne pas avoir les capacités techniques voulues pour offrir des services de développement d'entreprises; et iv) l'administration communale peut ne pas avoir les capacités suffisantes pour assurer l'exécution décentralisée des FIC. Les mesures d'atténuation prévues sont, entre autres, les suivantes: i) ateliers et cours de formation de grande portée pour informer les fonctionnaires clés de leur rôle de facilitateurs, et non simplement de prestataires de services; ii) travail approfondi sur l'évaluation des chaînes de valeur en vue de déterminer les domaines dans lesquels concentrer de préférence le soutien aux MPME; iii) formation de grande portée pour des chefs d'entreprise déjà en activité ou potentiels, dispensée par des consultants sous contrat de courte ou de longue durée; et iv) formation approfondie à l'intention des membres, du personnel et des comptables des comités populaires communaux.

Classification environnementale

34. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

35. Les bénéfices du programme augmenteront au fil du temps grâce à la poursuite des investissements privés. La durabilité sera garantie par la capacité du secteur public de fournir davantage de services publics avec des ressources économiques moindres.

II. Instruments juridiques et autorité

36. Un accord de financement entre la République socialiste du Viet Nam et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
37. La République socialiste du Viet Nam est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

38. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

39. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République socialiste du Viet Nam un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt-deux millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (22,3 millions de DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République socialiste du Viet Nam un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (350 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 30 novembre 2007)

Parité hommes-femmes

1. L'égalité des sexes, l'intégration des sexes et la participation spécifique des femmes aux activités du programme seront assurées par les mesures suivantes:
 - a) intégration des questions de parité dans toutes les activités du programme, notamment en s'efforçant d'accroître la participation des femmes au processus de prise de décision dans le cadre du programme;
 - b) participation d'au moins 40% de femmes aux activités de formation professionnelle;
 - c) promotion de groupes féminins d'épargne et de crédit;
 - d) mention, dans la description de poste des fonctionnaires du programme, d'une obligation d'intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les activités;
 - e) ventilation par sexe, au besoin, des indicateurs de suivi, pour permettre aux administrateurs d'évaluer l'impact du programme sur les femmes et les hommes et de réagir aux problèmes, difficultés et occasions qui se présentent;
 - f) mise à disposition d'un budget qui permettra aux administrateurs de traiter les problèmes liés à la parité hommes-femmes qui surviennent en cours d'exécution.

Populations autochtones

2. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam ("le Gouvernement") s'assurera que les préoccupations des populations autochtones sont dûment prises en compte dans l'exécution du programme et veillera, à cette fin, à ce que:
 - a) le programme soit mis en œuvre conformément aux dispositions applicables de la législation nationale relative aux populations autochtones;
 - b) les populations autochtones soient suffisamment et équitablement représentées dans la planification locale des activités du programme;
 - c) les droits des populations autochtones soient dûment respectés;
 - d) les communautés autochtones participent aux activités de concertation et à la gestion des affaires locales;
 - e) les engagements qu'il a pris dans les déclarations, pactes ou conventions qu'il a ratifiés à ce sujet soient respectés;
 - f) le programme n'empiète pas sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

Pratiques de lutte contre les ravageurs

3. Le Gouvernement veillera à ce que les pesticides achetés dans le cadre du programme ne comprennent aucun produit interdit par la FAO ou classé extrêmement dangereux ou très dangereux par l'OMS.

Suivi

4. Les unités provinciales de gestion du projet (UPGP) seront chargées de mettre en place et de gérer un système de suivi et d'évaluation fonctionnel et approprié. Ce système englobera le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA, le principal objectif étant d'évaluer l'impact des interventions sur la vie des membres du groupe cible.

Vérificateurs indépendants

5. Chaque UPGP, s'agissant des différents projets, et le Ministère du plan et de l'investissement, pour les activités relevant de la composante relative à la qualité du programme, sélectionneront, par appel d'offres concurrentiel et ouvert et conformément aux procédures énoncées dans l'accord, des vérificateurs indépendants chargés de vérifier les comptes et états financiers. Cette sélection sera soumise à l'examen et à l'approbation préalables du FIDA.

Assurance du personnel du programme

6. Les agents principaux du projet assureront le personnel principal contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Personnel

7. Le Gouvernement veillera à ce qu'à tous les niveaux, le personnel du programme soit recruté et retenu sur la base de contrats d'embauche satisfaisants.

Utilisation des véhicules du programme et autres équipements

8. Les agents principaux du projet s'assureront que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme sont affectés aux parties chargées de son exécution;
 - b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme correspondent aux besoins de celui-ci;
 - c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du programme sont exclusivement utilisés à cette fin.

Fraude et corruption

9. Le Gouvernement portera dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

10. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt ou du compte de don en cas de survenance de l'un des faits énumérés dans les Conditions générales ou si:
 - i) le directeur (les directeurs) du projet a (ont) été relevé(s) de ses (leurs) fonctions sans le consentement préalable du FIDA;
 - ii) à l'issue de l'évaluation conjointe, le FIDA, après avoir consulté le Gouvernement, considère que les avantages matériels du programme ne profitent pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils profitent à des personnes étrangères à ce groupe;
 - iii) le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées dans l'accord de financement et le FIDA considère que ce manquement a eu ou risque d'avoir un effet préjudiciable important sur le programme;
 - iv) l'accord de prêt subsidiaire ou l'une quelconque de ses dispositions a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a établi que cette dérogation, suspension,

- abrogation, amendement ou modification a eu ou risque d'avoir un effet préjudiciable important sur le programme;
- v) le (les) manuels d'exécution du projet, ou l'une quelconque de ses (leurs) dispositions, a (ont) fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel considère que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou risque d'avoir un effet préjudiciable important sur le programme;
 - vi) le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en rapport avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pas pris en temps voulu des mesures appropriées pour y remédier à la satisfaction du Fonds;
 - vii) les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord.
- b) Sans préjudice de ce qui précède, le FIDA suspendra, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt ou du compte de don si le rapport d'audit pour la province de Bê n Tre, le rapport d'audit pour la province de Cao Bang et/ou le rapport d'audit du Ministère du plan et de l'investissement n'ont pas été dûment finalisés dans les douze (12) mois suivant la fin de l'exercice.

Conditions préalables aux retraits

11. a) Aucun retrait ne sera effectué au titre des dépenses de toutes les catégories du tableau de répartition des fonds du prêt et du don avant que: i) les programmes de travail et budgets annuels pour la première année d'exécution du programme, y compris un premier plan de passation des marchés pour les dix-huit premiers mois d'exécution du programme, n'aient été soumis au FIDA et approuvés par lui; ii) une version provisoire du (des) manuel(s) d'exécution du projet n'ait été approuvée par le FIDA et qu'une copie du (des) manuel(s) adopté(s) par les agents principaux du projet n'ait été remise au FIDA.
- b) Aucun retrait ne sera effectué au titre des dépenses de la catégorie I (fonds d'investissement communaux) du tableau de répartition des fonds du prêt et du don avant que le comité populaire de province de chaque projet n'ait émis les autorisations dont les communes ont besoin pour effectuer les travaux de construction en régie.
- c) Aucun retrait ne sera effectué au titre des dépenses de la catégorie II (garantie du crédit et du prêt) du tableau de répartition des fonds du prêt et du don avant que l'accord de prêt subsidiaire, acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA, n'ait été conclu par le Gouvernement et la Banque vietnamienne pour l'agriculture et le développement rural (BVADR), qu'un exemplaire de l'accord de prêt subsidiaire signé n'ait été remis au FIDA, et que le manuel de crédit n'ait été élaboré par la BVADR et approuvé par le FIDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

12. L'accord de financement entrera en vigueur lorsque les conditions préalables suivantes seront remplies:
- a) le Gouvernement, les UPGP, la BVADR et le Ministère du plan et de l'investissement, selon le cas, ont dûment ouvert les comptes spéciaux, le compte de don et les comptes du projet;
 - b) l'accord de financement a été dûment signé, et sa signature et son exécution par le Gouvernement dûment autorisées et ratifiées par toutes les autorités administratives et publiques requises;

- c) un avis juridique favorable, émanant de l'autorité juridique habilitée par le Gouvernement à émettre de tels avis et acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

Key reference documents

Country reference documents

Socio-Economic Development Plan (SEDP) 2006-2010

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files

Country strategic opportunities paper (2003)

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Targeting Policy: Reaching the Rural Poor

Procurement Guidelines

Learning Notes

Logical framework

Objectives (Programme Narrative)	Indicators	Means of Verification	Assumptions
Goal			
Overall Goal (Impact) To achieve sustainable and equitable poverty reduction and improve livelihoods of the rural poor	<ul style="list-style-type: none"> - Number of household with improvements in household assets ownership index* - Reduction in the prevalence of child malnutrition, by gender (h/a, w/a, w/h)* - Change in position of the province in the National Human Development Index - Reduction in the prevalence of people below the poverty line in targeted areas 	<ul style="list-style-type: none"> - Baseline, mid-term, and Completion assessment - DOLISA statistics - National Human Development Statistics 	Climate and environmental condition changes do not offset increases in productivity
Programme Purpose			
Programme Purpose (Immediate Objective) Rural poor benefit from improved market participation in Ben Tre and Cao Bang provinces	<ul style="list-style-type: none"> - Number of rural poor households experiencing improved food security* - Decrease in the rate of unemployment in the province - Share of production sold, by commodity, for rural poor households - Quantity of product sold, by commodity, for rural poor households - Farm gate prices for strategic commodities 	<ul style="list-style-type: none"> - DOLISA statistics - VBARD reports - National Human Development Statistics - Annual survey of sample of beneficiaries (MSMEs/individuals) - Participatory Monitoring and Evaluation (PME) - Marketing Monitoring System 	<ul style="list-style-type: none"> - Continued political commitment to decentralization of the development process and poverty reduction - Demand and purchasing capacity of markets can absorb increased offer of agro-industry commodities
Outcome Component 1 (Improving Business and Investment Environment)			
<i>Direct benefit:</i> Investment and business environment is improved and pro-poor	<ul style="list-style-type: none"> - Improvement in provincial performance in PCI - Private Sector Development Service sub-index of PCI - % increase in private investment in strategic rural sectors - Number of enterprises registered for investors from outside the province - Number of new joint ventures/cooperatives/ MSMEs registered - Number of MSMEs of target groups registered - Number of PPP initiatives developed - Ratio of production of non-traditional/commercial commodities to traditional commodities in provincial GFP (gross farm production) - Number of new trade mark and copy right claims for food/agro-processing products - Private sector equity share in former state owned companies - Increase in enterprises' profits - Target groups' perceptions on the participation of private sector and commune representatives in business related government decision-making process 	<ul style="list-style-type: none"> - Provincial level PCI statistics - Provincial level register of enterprises (Department of Planning and Investment) - Records from business facilitation agencies - PME 	<ul style="list-style-type: none"> - Line departments are ready to cooperate to promote a sound business environment - Private stakeholders are interested and have resources available to invest in PPP
Outcome Component 2 (Rural Business Development Services)			
<i>Direct Benefit:</i> Productivity and competitiveness of poor farmers, MSMEs, and other producer/processor groups at various stages of value chain increased	<ul style="list-style-type: none"> - Number of (full time) job opportunities created by supported agro-processing MSMEs - Number and % of vocational training graduates that have a stable employment 6 months after they received the training - Labour Training Sub Index of PCI - Land productivity (kg/ha), by commodity - Average decrease in post-harvesting production loss, by commodity - Annual percentage increase of VBARD portfolio (savings/credits) in targeted communes - Number of certifications of food products in (Farmers/MSMEs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Annual surveys of sample of beneficiaries (Individuals and MSMEs) - Provincial statistics/market information system on inputs costs and commodity prices - PME - Follow up on vocational training graduates by VTCs/Women's Union/Farmers' Union - Chamber of Commerce and Industry - Data and Information from VBARD - Mid-term and completion assessments 	<ul style="list-style-type: none"> - Rural producers reactive to the possibility of improving the quality of their production and of their business - Rural producers reactive to the possibility of certifying the quality of their production - Enterprises and institutions might not have the technical capability to provide services
Outcome Component 3 (Market Oriented Planning and Investment)			
<i>Direct Benefit:</i> Rural poor participate in markets and market oriented public investments	<ul style="list-style-type: none"> - % increase in the total value of production outputs in targeted communes - % increase in the value of marketed production in targeted communes - % of group members think that common interest groups (CIGs) have positively influenced their productivity and market opportunities (by type of CIG, type of project support, type and quantification of benefit) - Total number of persons (m/w; p/np) benefiting from commune projects and initiatives financed by the Commune Investment Funds (CIFs) (by type of project, type of benefit, m/w, p/np) - % of the poor stating that CIF financed projects meet their needs and are beneficial 	<ul style="list-style-type: none"> - Commune level statistics on production x farm gate prices appraised by PMU - Annual surveys of sample of beneficiaries (Individuals, CIGs and MSMEs; Progress and completion reports submitted by CIFs - Compilation of report data by PMUs and regular multi-stake holder evaluation workshops at all level - PMU survey 	<ul style="list-style-type: none"> - Target groups are prepared to take ownership of the market-development process - Communes/villages accept ownership of all commune programmes implemented and assume full responsibility for maintenance
Outcome Component 4 (Programme Management)			
<i>Direct Benefit:</i> Efficient coordination structures and management practices for this and future programmes and projects developed in both provinces	<ul style="list-style-type: none"> - Delivery of project inputs - Rate of disbursement 	<ul style="list-style-type: none"> - Monitoring records - Project disbursement statistics - MTR and completion assessment 	There might be insufficient manpower to staff the PPMU and district project management offices adequately

